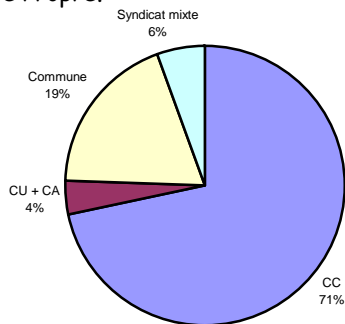


Services d'assainissement non collectif en Manche en 2012

ETAT DES LIEUX SUR LA MISE EN PLACE DES SERVICES

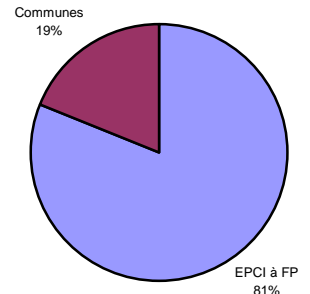
Le département de la Manche comporte 53 services à compétence assainissement non collectif.

L'organisation des services est essentiellement intercommunale, la quasi majorité des communautés de communes du département ayant pris la compétence ANC. Ces collectivités sont des EPCI à FP : Etablissement Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre.



Sur ces 53 services publics d'assainissement non collectif :

- 2 sont gérés au niveau de communautés urbaines ou d'agglomération (Cherbourg et Saint-Lô)
- 38 au niveau de communautés de communes
- 3 au niveau de syndicats intercommunaux ou syndicats mixtes d'alimentation en eau potable
- 10 directement au niveau de communes indépendantes

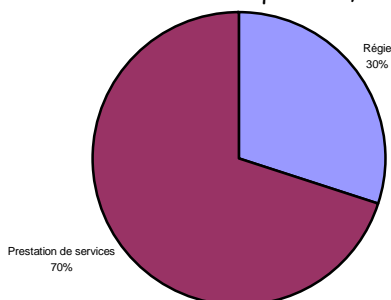


Au 01/07/13, seul 3 SPANC ne sont pas opérationnels, soit environ 6 % des services ou 4 % des communes (voir carte page suivante), à savoir :

⇒ la commune de Taillepied : au 1er janvier 2014, cette commune transfère sa compétence assainissement non collectif à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve, collectivité opérationnelle. En conséquence, la commune de Taillepied sera de fait également opérationnelle à cette date.

⇒ la Communauté de Communes du Canton de Saint-Pois (Boisyvon, La Chapelle-Cécelin, Coulouvray-Boisbenâtre, Lingoard, Le mesnil-Gilbert, Saint-Laurent-de-Cuves, Saint-Martin-le-Bouillant, Saint-Maur-des-Bois, Saint-Michel-de-Montjoie, Saint-Pois). Toutefois, la nouvelle carte des intercommunalités supprime celle-ci. De fait, les communes retrouvent leur compétence assainissement non collectif et vont rejoindre à partir de janvier 2014 deux nouvelles communautés de communes qui ont la compétence SPANC. En conséquence, l'ensemble des communes de l'ancienne communauté de communes aura délégué la compétences SPANC aux 2 nouvelles communautés de communes.

⇒ la Communauté de Communes des Pieux (Benoistville, Bricquebosq, Flamanville, Grosville, Héauville, Helleville, Le Rozel, Les Pieux, Pierreville, Saint-Christophe-du-Foc, Saint-Germain-le-Gaillard, Siouville-Hague, Sotteville, Surtainville, Tréauville) : le service est non opérationnel du point de vue de la réglementation en vigueur, n'ayant pas délibéré pour la création du service. Techniquement, le service fonctionne.



Sur les services opérationnels, 70% des services sont en prestation de services, contre seulement 30% en régie.

2 collectivités en régie font appel à un prestataire de services pour la réalisation du contrôle diagnostic.

Les prestataires en place sont au nombre de 8.

La société STGS, un des principaux gestionnaires des services d'eau et d'assainissement du département, représente à elle seule 36% des marchés.

Cependant, on note également la présence de bureaux d'études, à hauteur de 43%.

